

## **PROLONGATION DE LA CESSATION DES TRAITEMENTS ET DES SOINS BUCCODENTAIRES NON URGENTS JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> MAI 2020**

**Montréal, lundi 23 mars 2020**

Le dimanche 22 mars 2020, l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) a transmis un communiqué à ses membres les informant d'une décision de prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 la cessation des traitements et des soins buccodentaires non urgents. Cette décision se base entre autres sur les plus récentes consignes gouvernementales de prolonger et d'accentuer les mesures de distanciation sociale jusqu'à cette date ([voir le site web du gouvernement du Québec qui fait état de l'ensemble des mesures adoptées à ce jour](#)). Cette décision a d'ailleurs été prise en concertation avec des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Vous pouvez [prendre connaissance de ce communiqué](#) sur la page Facebook du président de l'ODQ, Dr Guy Lafrance. Ce bulletin contient, en complément, un arbre décisionnel permettant une prise de décision judicieuse lorsqu'un patient demande un rendez-vous en urgence.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec donne son appui à cette orientation qui s'inscrit entièrement dans les directives émises par les autorités de santé publique du Québec.

Nous comprenons les conséquences que peut avoir cette décision sur votre vie professionnelle et personnelle. Sachez que ces décisions et orientations sont toujours prises dans le meilleur intérêt de la population et des professionnels du domaine buccodentaire.

Bien à vous,



Diane Duval, H.D.  
Présidente



Jacques Gauthier, erg., M.A.P, ASC  
Directeur général et secrétaire